LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE AUX FRONTIÈRES

Le gouvernement gèle la délivrance des registres de commerce du gros

La lutte contre la contrebande au niveau des frontières est passée à la vitesse supérieure. Pour preuve, le gouvernement a gelé la délivrance des registres de commerce pour la revente en gros dans les régions frontalières. L'annonce en a été faite jeudi dernier au niveau de la Chambre haute par la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia, lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - «Dans le souci de préserver les intérêts du pays et l'économie nationale, notamment en ce qui a trait à la lutte contre la contrebande aux frontières, il a été décidé de lancer une opération de contrôle et d'assainissement des registres de commerce pour la vente en gros dans les wilayas frontalières suite à une prolifération du phénomène de la contrebande au niveau de ces régions concernant les produits alimentaires, notamment les produits subventionnés dont le carburant», a précisé M. Sellal dans sa réponse à une question orale du membre du Conseil de la nation, lue en son nom par la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales.

Selon la même source, le Centre national du registre de commerce «a pris toutes les mesures nécessaires pour le gel des opérations d'inscription aux activités de vente en gros dans les régions frontalières qui connaissent une grande prolifération de cette activité, sans que cela affecte l'approvisionnement des citoyens des wilayas concernées en différents produits alimentaires de base, et ce, jusqu'à l'achèvement des opérations d'assainissement de l'activité du commerce de gros».

Le Premier ministre a rappelé que la contrebande occasionne de «grandes pertes à l'économie nationale». A ce titre, il a notamment dénoncé les pratiques de «certains commerçants qui se font délivrer des registres de commerce pour la vente en gros sans pour autant exercer une activité effective au niveau des locaux déclarés dans leurs registres de commerce, ce qui constitue une tentative de contourner la loi, du fait qu'ils exploitent ces registres pour obtenir de grandes quantités de produits alimentaires destinés à la contrebande au niveau des régions frontalières, tel que constaté sur le terrain».

Photo : DR

Prolifération de la contrebande de carburant.

Le Premier ministre fera également savoir «que sur 5 825 commerçants en gros enregistrés, plus de la moitié, soit 3 021, n'exercent pas d'activité dans les locaux déclarés auprès des services du CNRC». «Un grand nombre de registres de commerce pour l'activité de vente en gros a été enregistré dans des zones éloignées et sous-peuplées, ne nécessitant pas leur présence. Ceci prouve que la plupart de ces registres sont utilisés pour bénéficier de grandes quantités de produits alimentaires dépassant les besoins de la population de ces zones», a-t-il expliqué.

Pour y faire face, l'État a engagé «3 478 procès de poursuite judiciaire (…) contre les commerçants contrevenants» alors que 1 016 commerçants ont été inscrits sur le fichier national des fraudeurs et 934 d'entre eux ont été radiés des registres, explique le Premier ministre.

Dans le même temps, le gouvernement assure mettre en place une «stratégie nationale de développement des régions frontalières», à travers des programmes spécifiques, notamment celui financé par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de «4 478 milliards de dinars au profit de 11 wilayas dans le Sud et les Hauts-plateaux».

A. B.

TROIS TEXTES D'APPLICATION EN VIGUEUR CETTE SEMAINE

Des mesures plus répressives contre les chauffards

Trois textes d'application de la loi relative à l'organisation et à la sécurité de la circulation routière amendée et complétée, seront promulgués la semaine en cours. C'est ce qu'a indiqué le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjema Talai, lors de son intervention devant les parlementaires de la Chambre haute.

Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, et à une question du membre du Conseil de la nation Noureddine Latrache sur une éventuelle adoption par la tutelle de nouvelles mesures techniques à même d'appuyer les efforts déployés pour réduire les accidents de la circulation, M. Talai a indiqué que le ministère planchait actuellement sur l'examen de mesures complémentaires qui seront appliquées progressivement. Des mesures qui visent à endiguer le phénomène du «terrorisme routier».

A ce propos, il a relevé l'urgence de réviser le système de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire et l'obligation pour le moniteur d'avoir un niveau d'instruction et une expérience professionnelle, soulignant que ce projet est actuellement en cours d'examen au niveau du gouvernement. Le ministre a ajouté que les chauffeurs d'autobus et de camions de transport de marchandises doivent répondre aux critères de formation et de qualification requis, précisant que 30 demandes d'agrément sont en cours d'examen au niveau du ministère.

Concernant les dysfonctionnements enregistrés au niveau des centres de contrôle technique automobile, le ministre a précisé que ses services œuvraient actuellement au développement et à la modernisation de ce service à travers la connexion de ces centres à un système informatique performant et par conséquent consacrer la crédibilité de ces centres. L'état d'avancement des travaux de ce projet a atteint 75%, a-t-il ajouté.

Le ministre a réitéré la détermination de ses services à créer un système de contrôle de la surcharge des camions et de la vitesse et de la distance parcourue par les véhicules de transport de marchandises et les véhicules de transport de personnes à travers l'installation d'un chronotachygraphe, ainsi que l'activation du centre d'organisation du trafic routier à Alger avant de le généraliser ultérieurement à toutes les wilayas.

A. B.

Logements LPL : pas de révision du plafond salarial d'éligibilité

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, jeudi à Alger, que la révision du plafond salarial d'éligibilité au logement public locatif (logement social) n'était pas actuellement à l'ordre du jour, au regard des difficultés financières que connaît le pays.

Répondant à une question orale lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, M. Tebboune a indiqué que «la révision du plafond salarial augmentera automatiquement le nombre de demandeurs de logement social, ce qui nous plongera dans une spirale qu'il nous convient d'éviter à l'heure actuelle».

Le salaire mensuel du demandeur du logement public locatif ne doit pas dépasser 24 000 DA, la formule étant destinée aux personnes à faible revenu.

Cependant, le ministre n'a pas écarté la possibilité de «reconsidérer cette question ultérieurement en cas d'amélioration de la situation financière du pays», précisant que toute révision du décret définissant les règles d'octroi du logement LPL se limiterait uniquement aux mesures.

A. B.

VIRÉE DANS LES MARCHÉS DE LA CAPITALE

Les prix des légumes battent des records

Les légumes ont battu des records. Leurs prix s'envolent depuis début 2017. Une tendance à la hausse qui ne cesse d'évoluer au grand dam des consommateurs.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Les prix de plusieurs légumes flambent actuellement sur le marché. La plupart de ces produits sont pratiquement hors de prix. C'est le cas de la tomate dont le prix explose sur les étals. Vendue il y a dix jours à 120 dinars, aujourd'hui, elle ne descend pas à moins 150 dinars le kilogramme.

Hier au marché Bouguerfa à Belouizdad (Alger), plus connu sous le nom de marché T'nache, les prix affichés frôlaient l'imaginaire et faisaient fuir plus d'un. D'ailleurs, nombre de marchands de légumes ont préféré faire l'impasse sur l'affichage. Un stratagème pour attirer les clients vers leurs étals. Le poivron est passé de 140 à 150 dinars, le piment de 100 à 150 dinars et le chou-fleur de 80 à 120 dinars. Idem pour la courgette dont le prix a augmenté de 20 dinars pour atteindre 100 dinars le kilogramme. La carotte et le navet ont affiché 80 dinars alors qu'ils étaient vendus à 70 dinars, il y a une dizaine de jours. L'incontournable pomme de terre n'est pas en reste puisqu'elle est passée de 80 à 90 dinars.

Devant un étal de légumes, une jeune dame demande un kilo de pomme de terre. «Ne me mettez pas s'il vous plaît de la pomme de terre verte. Déjà que nous la payons très cher», lance-t-elle au vendeur qui remplit le plateau de la balance.

Juste à côté d'elle, une sexagénaire enchaîne : «Nous ne pouvons plus approcher la pomme de terre. Les enfants l'adorent mais elle est très, très chère. Qu'est-ce que nous allons pouvoir leur préparer à manger ?» s'interroge-t-elle, dépitée de découvrir encore une nouvelle fois des prix de légumes qui ne cessent d'augmenter.

D'ailleurs, poursuit-elle, «je ne comprends pas pourquoi les légumes de saison sont aussi chers que le reste de la marchandise».

La vieille dame s'éloigne de l'étal de légumes où elle avait marqué une halte, pour continuer sa tournée du vieux marché T'nache à la recherche de prix plus ou moins «accessibles». Sur la totalité des marchandises exposées, seule la laitue a maintenu son prix déjà assez fort de 100 dinars le kilo. Le haricot a, pour sa part, vu son prix baisser de 250 à 200 dinars, la fève et l'aubergine de 60 à 50 dinars.

Pourquoi les prix des légumes explosent ? Une question à laquelle les marchands de légumes s'arrangent toujours pour lui trouver des réponses.

Selon eux, l'offre aux marchés de gros est très réduite. «La pomme de terre et la tomate manquent énormément sur le marché. D'ailleurs, la majorité des légumes disponibles sur les marchés ne sont pas de saison et proviennent des serres», affirme un vendeur.

Ry. N.